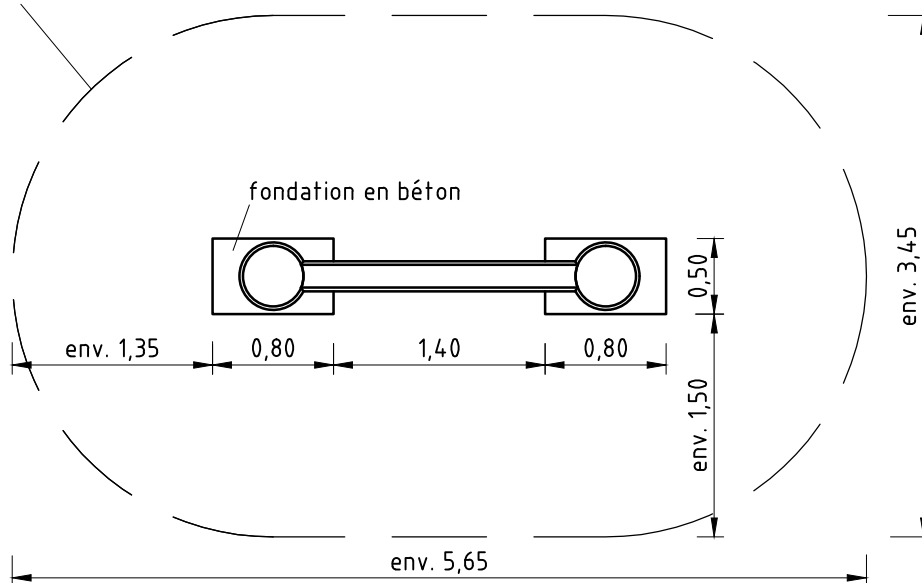
vue verticale
1/50surface de heurt d'env. 13 m²

1. Déterminer l'emplacement pour l'équipement en tenant compte de la surface de heurt (espace de chute).
2. Réaliser les trous de fondation pour les tabourets d'ancrage selon le dessin. Prenez en considération qu'une terre meuble est supposée pour effectuer un montage stable.
3. Placer l'équipement avec les tabourets d'ancrage dans les trous, régler à l'aide d'un niveau à bulle et étayer provisoirement, le cas échéant.
4. Pour sol léger (par ex. écorce, copeaux de bois, gravier ou sable), il est indispensable de recouvrir les bases des tabourets d'ancrage d'environ 10 cm de béton comprimé, classe 20/25. Finalement, il faut remplir les trous jusqu'au bord supérieur des tabourets et comprimer le sol.
5. Recouvrez la surface de heurt d'un matériau approprié. Grâce au type de construction des ressorts, il n'y a pas de restriction concernant la qualité du revêtement.
6. Conformément aux instructions de maintenance, contrôlez les vissages après 4 à 5 semaines et resserrez, si nécessaire.

Veillez transmettre au personnel compétent les outils particuliers fournis (par ex. clé hexagone Allen) ainsi que toute documentation spécifique importante pour la gestion de sécurité selon la norme EN 1176-7 comme par ex. facture, bon de livraison, confirmation de commande, instructions de montage et d'entretien.